PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 30 juillet 2018

**Présents :**

GEFFROY Mathieu, LE CAM Hervé, COURTOIS Jean-Yves, GAUTIER Anne, PAMPANAY Fabienne, LE LOUARN Serge, QUENDERFF Jean-Luc, STEUNOU Sylvie, LE PRÉ René, SAVÉAN Bernard, AKALP Jacqueline.

**Absents excusés :** GESTIN Joseph (donne pouvoir à GAUTIER Anne), LE CAM Georges (donne pouvoir à COURTOIS Jean-Yves), PINSON Zofia (donne pouvoir à SAVÉAN Bernard).

**Secrétaire de séance :** Hervé LE CAM

Avant l’ouverture du Conseil Municipal, Monsieur Mathieu GEFFROY, Maire, demande l’inscription de 3 nouveaux points à l’ordre du jour :

Renouvellement du contrat-groupe « assurances statutaires » avec le Centre de Gestion des Côtes d’Armor,

Avenants au marché « réhabilitation de la salle polyvalente »

Décision modificative.

Aucun conseiller municipal présent ne s’y opposant, ces trois points sont ajoutés respectivement en position 4, 5 et 6 de l’ordre du jour du présent conseil municipal.

## Revoyure du Contrat de Territoire

Monsieur le Maire rappelle que malgré la demande du Conseil Municipal, la demande de révision du montant attribué à l’opération salle des fêtes a été refusée. Lors du Conseil Municipal du 24 mai 2018, il a été a délibéré une abstention à la majorité sur le projet de revoyure proposé par le Département des Côtes d’Armor et la CCKB. Le document proposé doit être validé par l’ensemble des Conseils Municipaux du territoire (et non une majorité) afin que les communes puissent percevoir les sommes qui leur sont proposées. La délibération du 24 mai 2018 empêche la concrétisation de la revoyure pour les communes de la CCKB attributaires de nouvelles aides. Aussi, afin de le pas bloquer ce dossier pour les autres communes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir sa position.

A cet effet, Monsieur le Maire rappelle la nature, les termes et les modalités du contrat départemental de territoire 2016-2020. Celui-ci, mis en œuvre par le Conseil Départemental des Côtes d’Armor, constitue désormais l’outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes pour favoriser le développement et l’aménagement des territoires. Dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d’Armor et les territoires de la communauté de communes du Kreiz Breizh, une enveloppe financière globale de 2 545 569 € a été attribuée, dont une partie est déjà consommée, pour réaliser des opérations d’investissement. Conformément à l’article 5 du contrat départemental de territoire 2016-2020, une possibilité de revoyure de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications / annulations / substitutions d’opérations inscrites au contrat. Suite aux travaux du comité de pilotage dédié à la revoyure, et après concertation avec le Conseil Départemental, les modifications définitives apportées au contrat départemental de territoire 2016-2020, dont la synthèse est jointe, ont été approuvées mutuellement. Monsieur le Maire invite l’Assemblée à prendre connaissance et à délibérer sur ce document de synthèse qui présente les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités) ; le tableau phasé et chiffré de l’ensemble des opérations inscrites au contrat révisé ; la présentation des contributions devant être mises en œuvre par le territoire pour accompagner certaines priorités départementales. A l’issue de cet exposé, après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’approuver suite à la revoyure, les opérations communales inscrites au contrat départemental de territoire 2016-2020 ; valider l’ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh, présenté par Monsieur le Maire ; autoriser, sur ces bases, Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec le Conseil Départemental, l’avenant au contrat départemental de territoire 2016-2020.

*Assainissement – proposition d’une solution de désherbage alternatif*

Monsieur le Maire annonce qu’un habitant de la commune propriétaire de moutons d’Ouessant et de Sologne propose le laisser ses animaux paître aux abords de l’assainissement du bourg afin de faciliter l’entretien des espaces verts bordant le système. Il propose qu’un essai soit réalisé. Des conseillers municipaux s’inquiètent de la présence d’animaux à proximité des systèmes d’épuration sur film géotextile pour la pérennité des installations. Monsieur le Maire précise qu’il est possible de clôturer des endroits afin de les rendre inaccessibles aux animaux. Des conseillers municipaux proposent d’étendre la zone à pâturer aux futurs vergers qui seront plantés à l’automne sur les terrains en bordure de l’assainissement. Après délibération, le Conseil Municipal à 1 contre, 4 abstentions, 9 pour, autorise l’essai de l’entretien par pâturage de la zone de l’assainissement collectif du bourg à l’exclusion des zones plantées de roseaux qui devront être clôturées avant pâturage par le propriétaire des animaux.

*Vente de chemins et délaissés communaux*

Monsieur le Maire annonce que plusieurs propriétaires ont fait la demande d’acquérir des chemins et délaissés communaux. Afin de satisfaire à cette demande et respecter la législation, il propose d’engager la même procédure que précédemment, à savoir :

* + Avis du Conseil Municipal sur chaque demande d’acquisition
  + Information de l’acquéreur de cette décision
  + Information de l’acquéreur de l’estimation du prix de vente
  + Si accord de l’acquéreur, délibération pour procéder à l’enquête publique préalable à l’aliénation
  + Enquête publique
  + Délibération portant désaffectation et aliénation après enquête
  + Bornage par géomètre aux frais de l’acquéreur
  + Rédaction des actes en la forme administrative par le Centre de Gestion des Côtes d’Armor.

Monsieur le Maire annonce que 2 demandes concernent des parcelles situées à Guerlagadec pour lesquelles ses parents se portent acquéreurs. Considérant qu’il pourrait être considéré comme intéressé, il annonce qu’il ne prendra pas part à la délibération concernant ces deux parcelles.

Après délibération, le Conseil Municipal à l’unanimité, décide d’adopter la procédure proposée par Monsieur le Maire.

Chaque demande de cession actuellement formulée en mairie est étudiée et les avis suivants sont émis : *(documents graphiques consultables en Mairie)*

|  |  |
| --- | --- |
| Demande | Avis |
| A Kerhos – échange de terrain afin de rétablir l’emprise de la route communale | Favorable (unanimité) |
| A Guéroquart – cession d’une partie de chemin communal | Favorable (unanimité) |
| A Saint-Antoine – procédure d’acquisition de « section de village » pour rétrocession à la Communauté de Communes du Kreiz Breizh. Des Conseillers municipaux s’inquiètent de la pérennité d’accès à la chapelle en cas de cession de la parcelle | Favorable (4 abstentions / 10 pour) |
| A l’ouest de Guerlagadec – cession d’une parcelle communale enclavée dans un terrain privé | Favorable (unanimité) |
| Au nord de Guerlagadec – cession de chemin communal | Favorable (1 abstention / 12 pour) |

Le Conseil Municipal précise que si d’autres propriétaires sont intéressés par l’acquisition de chemins et délaissés communaux, ils doivent déposer leurs demandes en Mairie dans les meilleurs délais. Elles seront examinées dans les mêmes conditions.

## Contrat groupe assurances statutaires

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Gestion propose aux collectivités du département, un contrat-groupe couvrant les risques statutaires pour les personnels CNRACL et IRCANTEC. Le contrat actuel expire le 31/12/2019. Les services du CDG préparent la prochaine consultation de mise en concurrence. Un lot unique reposant sur la mutualisation des risques sera constitué, pour les collectivités de moins de 31 agents, afin de proposer un contrat « tous risques », à des conditions contractuelles et tarifaires optimales. Pour pouvoir participer à cette mise en concurrence et confier mandat au Centre de Gestion, il faut délibérer en ce sens. Cette délibération permettra de participer à la procédure sans contrainte d’adhésion si le taux ne convenait pas à la commune. Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, valide la participation de la commune à cette mise en concurrence.

## Avenant au marché « réhabilitation de la salle des fêtes »

Deux avenants au marché de réhabilitation de la salle des fêtes sont présentés :

* Devis pour la menuiserie aluminium qui se trouve en imposte du châssis fixe du SAS d'entrée proposé par la SARL Julien LE CLEC’H, titulaire du lot menuiseries extérieures (fourniture et pose comprises). Menuiseries en aluminium mono-color gris anthracite RAL 7016, double vitrage feuilleté 2 faces 44.2 therm+/10/44.2 + gaz argon, intercalaire warm-edge à installer en imposte du sas d'entrée accueil : Ensemble composé de 4 châssis fixes, posés au-dessus du châssis fixe du sas d'entrée. 200/75 en sapin sur le dessus de la menuiserie pour compenser la pente du toit. Mise en place d'un échafaudage. Hauteur : 1750 x Largeur : 3800 mm. Le montant proposé est de 2 515 € HT, soit 3 018 € TTC.
* Devis pour la fourniture et la pose de rideaux non comptabilisés au marché : (main d’œuvre, tissus et tringles) 485.06€ TTC, et pour la fourniture et la pose de 16 embrases non prévues au marché : 304 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité, valide les propositions d’avenants au marché.

## Décision modificative

Monsieur le Maire annonce, que suite à la validation des avenants, il est nécessaire de prévoir les crédits budgétaires nécessaires au règlement des entreprises. Le montant de la taxe additionnelle aux droits d’enregistrement, connu après le vote du budget, permet de dégager des crédits supplémentaires. Il propose de procéder à la décision modificative suivante :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Section** | **Sens** | **Chapitre** | **Compte** | **Libellé** | **Somme** |
| F | R | 73 | 7381 | Taxe additionnelle aux droits d’enregistrement | + 3 810,00 € |
| F | D | 021 |  | Virement à la section d’investissement | + 3 810,00 € |
| I | R | 023 |  | Virement de la section de fonctionnement | + 3 810,00 € |
| I | D | 23 | 2313 | Travaux – salle des fêtes | + 3 810,00 € |

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de procéder à la décision modificative budgétaire proposée par Monsieur Le Maire.

## Questions diverses

* Monsieur le Maire annonce qu’une analyse de la qualité de l’air intérieur de l’école a été réalisée par l’ALECOB. Il en ressort que les paramètres de confort (température et humidité relative) dans la classe instrumentée, sont dans la zone du confort hygrothermique. Les concentrations en CO2, dépassent le seuil de 1 000 ppm régulièrement, mais pas le second seuil de 1 700 ppm, en période d’occupation. Enfin, la concentration en radon est inférieure au seuil de 400 Bq/m3.
* Toujours au sujet de l’école, il annonce que des travaux d’amélioration de la partie phonique des lieux d’accueil périscolaires (garderie et cantine), sont en cours. Ces travaux devraient permettre de diminuer l’effet de résonance dans ces deux lieux, et améliorer le confort des élèves et du personnel.
* Enfin, il propose que les panneaux indiquant la présence d’une école bilingue soient repositionnés en bordure de RD comme l’an dernier, avant la rentrée scolaire.
* Monsieur le Maire donne lecture d’un courrier de M. Jean-François THOMAS, habitant la commune, fils d’Ywan THOMAS, sonneur de clarinette ayant sonné dans les mariages du Centre Bretagne. Il réalise un album hommage à son père, reprenant les airs qu’il avait l’habitude de jouer dans un but de pérennisation de ces airs traditionnels. Le Conseil Municipal demande que des informations complémentaires relatives au financement de l’opération soient fournies avant de prendre sa décision.
* Monsieur le Maire donne lecture d’un courrier de Mégalis Bretagne, syndicat en charge du déploiement de la fibre sur le territoire. Le Syndicat indique que les travaux sur la zone de la commune seront réalisés entre 2019 et 2020.
* Monsieur Le Maire donne lecture du courrier transmis par le comité de défense de la santé du pays de GUINGAMP. Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’approuver la motion suivante :

Les diverses restrictions budgétaires, le système de tarification en place menacent clairement da survie même des établissements et services de santé publique dans le pays de GUINGAMP. Le pays de GUINGAMP est connu pour être le bassin de vie le plus pauvre de Bretagne avec une situation sanitaire extrêmement dégradée. Un grand nombre d’études le démontre en effet. Si nous ne réagissons pas, nous allons subir une désertification massive au seul profit des métropoles er voir ainsi se dégrader l’état de santé de la population du pays de Guingamp. Nous exigeons donc des tutelles, ARS, Conseil Départemental… de prendre les décisions permettant au service public de fonctionner normalement au seul bénéfice des populations, des patients, des personnes âgées et handicapées :

* Des abondements de crédits pour assurer le fonctionnement normal des hôpitaux de GUINGAMP et de BÉGARD.
* L’arrêt du projet de fermeture d’un plateau technique sur le secteur 7, en clair, la fermeture du service d’obstétrique-maternité de l’hôpital de GUINGAMP.
* L’arrêt des fermetures de lits sur l’hôpital psychiatrique de BÉGARD.
* Des crédits pour tous les EHPAD permettant de créer des postes sur la base : un intervenant pour une personne accueillie en EHPAD.
* L’arrêt des projets de restructuration des services d’aides et de soins à domicile, et des moyens financiers pour maintenir les personnes âgées et dépendantes à leur domicile.
* Monsieur le Maire annonce que l’Agence Technique Départementale va poser une nouvelle écluse temporaire afin de réglementer l’entrée dans le bourg, dans le but d’améliorer la sécurité routière. Une nouvelle implantation sera testée rue de Kerné Uhel.
* Monsieur Hervé LE CAM, adjoint à la voirie, annonce qu’il a consulté 3 entreprises pour la réalisation de travaux de point à temps. 15 T sont prévues (les conditions climatiques hivernales ont largement dégradé les routes). L’offre la mieux disante est celle de l’entreprise BERTHO TP, à 680 € HT la tonne.
* Madame Anne GAUTIER, adjointe au maire, annonce qu’une journée sera organisée à LANRIVAIN, dans le cadre du festival « Bel Automne » le dimanche 23 septembre. Il s’agit d’un festival itinérant organisé par l’office du tourisme du Kreiz Breizh, sur différentes communes du territoire. Une commune est mise à l’honneur sur un weekend. Les animations sont en préparations. Elles se dérouleront principalement au boulodrome et à l’ancienne gare. L’entrée est gratuite.
* Madame Sylvie STEUNOU, conseillère municipale, fait remarquer qu’une fenêtre de la sacristie de l’église est en très mauvais état, et qu’il serait judicieux de la faire réparer avant l’automne. Monsieur le Maire demande qu’un devis soit sollicité auprès de M. Jean-Marc PAMPANAY, menuisier, afin de la réparer ou la remplacer.
* Monsieur Serge LE LOUARN, Conseiller Municipal, indique qu’il a été démarché à titre personnel par l’entreprise VALECO, porteur d’un projet de développement d’éoliennes sur le territoire nord est de la commune. Il demande où en est ce projet. Monsieur le Maire annonce qu’il n’a pas été contacté par l’entreprise depuis environ 18 mois.

L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Le secrétaire de séance,  Hervé LE CAM,  Adjoint au Maire. |